

République Française
Département
de la Nièvre

Compte-rendu de la commune de Champvert
séance du 15/12/2016

L' an 2016 et le 15 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Champvert sous la présidence de Monsieur CAILLOT Daniel, Maire.

Présents : M. CAILLOT Daniel, Maire, Mmes : BERNIER Corinne, CHARLOT Céline, VEILLEROT Michèle, WALSZEWSKI Aurélie, MM : BANSE Serge, DEBOFFE Christian, GAUCHER Noël, JANKECH Augustin, THOMAS Christian

Absents :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : OLLIER Françoise à Mme CHARLOT Céline, VRAY Stéphanie à Mme BERNIER Corinne

Excusé(s) : M. PETILLOT Jérôme

Secrétaire de séance : M. JANKECH Augustin

Date de la convocation : 07/12/2016

1 : Décision modificative

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative suivante :

- 60612 : -9000,00€

- 65548 : 9000,00€

2 : Dissolution SIVU

Monsieur le Maire donne lecture émanant de la préfecture concernant la dissolution du syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique du Sud-Nivernais.

Le Conseil Municipal accepte cette dissolution et décide de fixer la clé de répartition au prorata du nombre d'habitants.

3 : Affectation DCE 2016

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Conseil Départemental concernant l'attribution de la DCE 2016 d'un montant de 8 593,00€.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que cette DCE sera affectée au remplacement des fenêtres des bâtiments communaux.

4 : Assainissement des eaux usées du bourg - Construction d'une nouvelle station d'épuration pour le bourg - Etude préliminaire

Monsieur le Maire rappelle l'utilité de réaliser les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration pour le bourg.

Il présente le contenu de l'étude préliminaire établie par le service Nièvre Ingénierie du Conseil départemental de la Nièvre pour un montant de 316 000,00€HT (379 200,00€TTC).

Il fait connaître que la Commune est susceptible de bénéficier pour ces travaux d'une aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et d'une aide de la DETR.

Il précise que compte tenu de son montant, ces travaux pourront être traités par procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés publics)

Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux ainsi présentés et d'en adopter les modalités de financement.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration pour le bourg,

- Approuve l'étude préliminaire (EP) correspondante aux travaux de construction d'une nouvelle station

d'épuration pour le bourg,

- Approuve le principe de traiter ces travaux en utilisant une procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés publics)

- Sollicite une aide financière de l'Agence de l'eau Loire Bretagne,

- Sollicite une aide au titre de la DETR,

- Adopte dans ces conditions le plan de financement suivant :

Dépense subventionnable HT : 316 000,00€

- Aide financière de l'agence de l'eau Loire Bretagne (40%) : 126 400,00€

- Aide au titre de la DETR (40%) : 126 400,00€

- Charge restante : 63 200,00€

- Autorise Monsieur le Maire à suivre la procédure de dévolution des travaux, à signer le marché et les documents nécessaires à son exécution ainsi que toutes les pièces nécessaires au financement de cette opération et au règlement des travaux.

5 : Réhabilitation Centre Socio Culturel Guy Lacroûte

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'un maître d'oeuvre pour la réalisation de l'opération de réhabilitation du Centre Socio Culturel Guy Lacroûte.

Il propose de confier la mission correspondante à la SARL La Fabrique d'Architecture.

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation du Centre Socio Culturel Guy Lacroûte.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de confier la maîtrise d'oeuvre de l'opération réhabilitation du Centre Socio Culturel Guy Lacroûte à la SARL La Fabrique d'Architecture.

Le montant de la prestation est fixé à un taux de 9% du montant HT estimé des travaux.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention et tout autre document relatif à cette réhabilitation.

6 : Emprunt Assainissement

Afin d'effectuer les travaux d'assainissement, le Conseil Municipal décide de contracter un prêt. Le Crédit Mutuel propose un prêt d'un montant de 60 000€ au taux fixe de 1,55% pour une durée de 25 ans (remboursement trimestriel).

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce prêt.

7 : Crédit relai - Assainissement

Le Conseil Municipal décide de contracter un prêt relai (TVA). Le Crédit Mutuel propose un prêt d'un montant de 40 000€ au taux fixe de 0,83% pour une durée de 2 ans.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce prêt.

8 : Informations diverses

Monsieur le Maire informe qu'une DETR d'un montant de 21 634€ a été attribuée concernant les travaux d'accessibilité.

Monsieur le Maire informe que suite à des démarches commerciales infructueuses, l'agenda ne sera pas édité cette année.

Monsieur le Maire informe que la dotation des taxes additionnelles des droits d'enregistrements'élève à 8884€.

Monsieur le Maire informe que le SDIS a procédé au contrôle de la défense incendie, quelques travaux (panneau indicateur, poteaux défectueux...) seront à effectuer.

Monsieur le Maire informe que les élections présidentielles auront lieu le 22 avril et le 6 Mai 2017 et que les élections législatives auront lieu le 3 juin et le 17 juin 2017. Il demande la présence d'un maximum d'élus pour les permanences des bureaux de vote.

Monsieur Jankech informe que des travaux de nettoyage et d'entretien auront lieu autour du stade et du terrain de tennis.

Madame Bernier informe qu'un concert du Tri Sélectif aura lieu le samedi 1er avril 2017. Ce concert permettra d'apporter une participation financière au voyage scolaire de fin d'année.

Monsieur Deboffe remercie les élus pour leur participation au XV, il informe que celui-ci doit être livré le 28 décembre et donc distribué avant la fin de l'année.

Le Maire

M. CAILLOT Daniel

